

Le dossier de demande de certificat est constitué des pièces justificatives fournies par l'administration ou ses services déconcentrés, les collectivités territoriales ou locales, et les entreprises ou établissements publics abonnés.

Le dossier constitué par l'organisation publique abonnée est valable pour deux ans, sous réserve de modifications intervenant dans la situation de l'organisation publique abonnée, du titulaire ou du mandataire de certification (MC). Ces modifications devront alors être portées à la connaissance de ChamberSign et de nouvelles pièces justificatives devront être fournies.

Cas 1. Je suis l'autorité habilitée je demande un certificat pour moi-même

1. 1ère demande de l'autorité habilitée;

- Un avis du répertoire SIRENE de l'établissement,
- Identité de l'autorité habilitée :
 - Pour les administrations de l'Etat et les services déconcentrés (1) : la copie certifiée conforme de l'acte (décret, arrêté, délibération..) permettant de vérifier la qualité de l'autorité habilitée,
 - Pour les collectivités locales ou territoriales (2) : un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération..)
 - Pour les entreprises et les établissements publics un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération.)
- La photocopie la pièce d'identité de l'autorité certifiée conforme par lui (3),
- Le formulaire d'abonnement signé par l'autorité habilitée,
- Les conditions générales de vente paraphées par l'autorité habilitée (3),

2. Renouvellement du certificat de l'autorité habilitée (2ème année)

- Confirmation de l'identité de l'autorité habilitée.

3. Renouvellement du certificat de l'autorité habilitée (3ème année)

- Documents identiques à l'étape 1 « 1ère demande de l'autorité habilitée ».

Cas 2. Je suis un membre de l'entreprise et le représentant légal m'autorise à demander un certificat

1. 1ère demande de certificat du titulaire;

- Un avis du répertoire SIRENE de l'établissement,
- Identité de l'autorité habilitée :
 - Pour les administrations de l'Etat et les services déconcentrés (1) : la copie certifiée conforme de l'acte (décret, arrêté, délibération..) permettant de vérifier la qualité de l'autorité habilitée,
 - Pour les collectivités locales ou territoriales (2) : un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération..)
 - Pour les entreprises et les établissements publics un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération.)
- La photocopie la pièce d'identité de l'autorité certifiée conforme par lui (3),
- La photocopie la pièce d'identité du titulaire certifiée conforme par lui,
- Le formulaire d'abonnement signé par le représentant légal,
- Les conditions générales de vente paraphées par le représentant légal. *

2. Renouvellement du certificat du titulaire (2ème année)

- Confirmation de l'identité du représentant légal.

3. Renouvellement du certificat du titulaire (3ème année)

- Documents identiques à l'étape 1 « 1er demande du certificat du représentant légal ».

Cas 3. Je suis membre de l'entreprise et le représentant légal m'autorise à demander un certificat et me nomme mandataire de certification

1. 1ère demande de certificat du titulaire;

- Un avis du répertoire SIRENE de l'établissement,
- Identité de l'autorité habilitée :
 - Pour les administrations de l'Etat et les services déconcentrés (1) : la copie certifiée conforme de l'acte (décret, arrêté, délibération..) permettant de vérifier la qualité de l'autorité habilitée,
 - Pour les collectivités locales ou territoriales (2) : un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération..)
 - Pour les entreprises et les établissements publics un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération.)
- La photocopie la pièce d'identité de l'autorité certifiée conforme par lui (3),
- La photocopie la pièce d'identité du titulaire certifiée conforme par lui,
- Formulaire d'abonnement signé par le représentant légal, et le membre de l'entreprise en qualité de titulaire et de mandataire de certification,
- Les conditions générales de vente paraphées par le représentant légal. *

2. Renouvellement du certificat du titulaire (2ème année)

- Confirmation de l'identité du représentant légal.

3. Renouvellement du certificat du titulaire (3ème année)

- Documents identiques à l'étape 1 « 1er demande du certificat du représentant légal ».

Cas 4. Je suis un membre de l'entreprise et un nouveau mandataire de certification m'autorise à demander un certificat

1. 1ère demande de certificat du titulaire;

- Un avis du répertoire SIRENE de l'établissement,
 - Identité de l'autorité habilitée :
 - Pour les administrations de l'Etat et les services déconcentrés (1) : la copie certifiée conforme de l'acte (décret, arrêté, délibération..) permettant de vérifier la qualité de l'autorité habilitée,
 - Pour les collectivités locales ou territoriales (2) : un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération..)
 - Pour les entreprises et les établissements publics un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération.)
 - La photocopie la pièce d'identité de l'autorité certifiée conforme par lui (3),
 - La photocopie la pièce d'identité du mandataire de certification certifiée conforme par lui,
 - La photocopie la pièce d'identité du titulaire certifiée conforme par lui,
 - Le formulaire d'abonnement désignant le mandataire et le titulaire et signé par le représentant légal, le mandataire, et le titulaire,
 - Les conditions générales de vente paraphées par le représentant légal. *
- ### 2. Renouvellement du certificat du titulaire (2ème année)
- Confirmation de l'identité du représentant légal.
- ### 3. Renouvellement du certificat du titulaire (3ème année)
- Documents identiques à l'étape 1 « 1er demande du certificat du représentant légal ».

Cas 5. Je suis un membre de l'entreprise et un mandataire de certification m'autorise à demander un certificat.

1. 1ère demande de certificat du titulaire;

- Un avis du répertoire SIRENE de l'établissement,
- Identité de l'autorité habilitée :
 - Pour les administrations de l'Etat et les services déconcentrés (1) : la copie certifiée conforme de l'acte (décret, arrêté, délibération..) permettant de vérifier la qualité de l'autorité habilitée,
 - Pour les collectivités locales ou territoriales (2) : un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération..)
 - Pour les entreprises et les établissements publics un justificatif de la nomination de l'autorité habilitée (décret, arrêté, délibération.)
- La photocopie de la pièce d'identité du titulaire certifiée conforme par lui,
- Le formulaire d'abonnement d'abonnement désignant le titulaire et signé par le mandataire de certification et le titulaire.
- Les conditions générales de vente paraphées par le représentant légal. *

2. Renouvellement du certificat du titulaire (2ème année)

- Confirmation de l'identité du représentant légal.

3. Renouvellement du certificat du titulaire (3ème année)

- Documents identiques à l'étape 1 « 1er demande du certificat du représentant légal ».

Dans tous les cas, les pièces des dossiers à archiver sont à envoyer au BE de la Chambre de commerce et d'industrie choisie par le client au moment de la signature de l'abonnement.

(1) Administrations et services déconcentrés : Education nationale, DGCCRF, Préfecture, Trésor...

(2) Collectivités locales ou territoriales : Hôpitaux publics, Conseils généraux, Conseils régionaux, villes et communes, syndicats de communes, communauté urbaine ...

(3) Ces pièces sont à fournir uniquement lors du premier abonnement, sauf en cas changement de l'autorité habilitée...